Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00590 Publié le 10 novembre 2026

Arrêté n° AG-2026-DASS-0967 du 9 novembre 2026

Modifiant l'arrêté n°AG-2026-DASS-0896 du 5 octobre 2026 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11 janvier relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 280 du 19 décembre 2001 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DASS-0896 du 5 octobre 2026 fixant la composition du conseil d' administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) ;

Vu le courrier ST-RQ-N°330-2026/FF du 26 octobre 2026 du secrétaire général de la FÉDÉ portant désignation de Madame Sonia KABAR en remplacement de Monsieur Nicolas LABENSKI ;

Vu le courrier n° 191/2026/CAFAT du 26 octobre 2026 de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie attestant de la régularité de la situation de Madame Sonia KABAR au regard des dispositions de l'article Lp 107 de la loi du pays susvisée,

ARRETE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté n° AG-2026-DASS-0896 du 5 octobre 2026 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les membres du collège des employés du secteur privé et public désignés par le secrétaire général de la FÉDÉ :

Au lieu de lire : « Monsieur Nicolas LABENSKI »

Lire : « Madame Sonia KABAR »

Le reste sans changement.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article Lp. 106 de la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11 janvier 2002 susvisée, le mandat de Mme Sonia KABAR prendra fin à la date à laquelle aurait expiré celui de M. Nicolas LABENSKI.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI